

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-012 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2024, le jeudi 15 février, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 8 février 2024 - Secrétaire de séance : André MOINGEON

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 55 - Nombre de pouvoirs : 18 - Nombre de votants : 73

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Sylvie SONNERY (jusqu'à la délibération n°2024-018), Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL (jusqu'à la délibération n°2024-018), Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS (jusqu'à la délibération n°2024-018), Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ (jusqu'à la délibération n°2024-012), Jean PEYSSON, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, André MOINGEON, Alexandre NANCHI (à partir de la délibération n°2024-025), Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE (jusqu'à la délibération n°2024-013), Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Elisabeth LAROCHE, Frédéric TOSEL, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jocelyne LABARRIERE, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ (jusqu'à la délibération n°2024-018), Fabrice VENET (jusqu'à la délibération n°2024-016), Sylviane BOUCHARD, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Jérôme GARNIER, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Sébastien GOBET, Estelle BARBARIN, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Daniel FABRE (à Christian de BOISSIEU), Daniel GUEUR (à Liliane FALCON), Stéphanie PARIS (à Thierry DEROUBAIX), Vincent MANCUSO (à Gisèle LEVRAT), Patrick BLANC (à Daniel BEGUET), Ludovic PUIGMAL (à Laurent BOU), Claire ANDRÉ (à Roselyne BURON à partir de la délibération n°2024-012), Serge GARDIEN (à Sylvie RIGHETTI-GILOTTE), Joël MATHY (à Gérard BROCHIER), Dominique DALLOZ (à Alexandre NANCHI), Cyril DUQUESNE (à André MOINGEON), Stéphanie JULLIEN (à Walter COSENZA), Jean-Luc RAMEL (à Frédéric TOSEL), Régine GIROUD (à Marie-José SEMET), Denis JACQUEMIN (à Françoise GARIBIAN), Marie-Claude REGACHE (à Fabrice VENET), Gilbert BOUCHON (à Josiane CANARD), Gaël ALLAIN (à Jean PEYSSON), Françoise VEYSSET-RABILLOUD (à Max ORSET), Emilie CHARMET (à Sébastien GOBET).

Etaient excusés et suppléés : Jehan-Benoît CHAMPAULT (par Jocelyne LABARRIERE), Nazarello ALONSO (par Jérôme GARNIER), Maud CASELLA (par Sébastien GOBET).

Etaient excusés : Bernard PERRET, Maël DURAND, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT.

Etaient absents : Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Jean-Alex PELLETIER, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET.

Objet : Conventions avec ASO (Amaury Sport Organisation), la commune de St-Vulbas et le Département pour l'arrivée du Tour de France à Saint-Vulbas

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 5 février 2024 ;

M. Jean-Louis GUYADER, président, rappelle que la 5^e étape du Tour de France 2024 arrivera à Saint-Vulbas le 3 juillet prochain.

ASO a choisi d'organiser l'arrivée sur l'avenue des Bergeries (RD77) à proximité des locaux du SMPIPA.

La commune supervise les préparations techniques et les relations avec l'organisateur. La communauté de communes vient en appui technique et/ou financier dans certains domaines.

Aussi, il est proposé d'approuver et d'autoriser la signature de deux conventions :

- **Une convention de partenariat** pour répartir les tâches et leurs financements entre la commune de Saint-Vulbas, la communauté de communes et le syndicat mixte du parc industriel de la Plaine de l'Ain.

.../...

Dans les grandes lignes :

La commune est la référente principale de l'organisateur et assume à ce titre un ensemble de tâches d'administration et de police. Elle met ses locaux à la disposition de l'organisateur pour le centre de presse et la permanence de l'organisation. Elle organise la Dictée du Tour, la Fête du Tour et une fête le soir du 3 juillet.

Elle supervise par ailleurs un certain nombre de tâches techniques (article 3) pour lesquelles le coût des dépenses externalisées (interventions de prestataires) seront partagées avec la communauté de communes.

La communauté de communes prend en charge le barriérage et la location de toilettes pour le public. Elle assure la gestion des déchets sur le site d'arrivée. Elle anime la communication visant à promouvoir le territoire en lien avec l'office de tourisme.

Le SMPIPA se charge de la communication avec les entreprises du PIPA et assure un certain nombre de tâches techniques vers le site d'arrivée. Les dépenses externalisées (interventions de prestataires) seront partagées à parts égales entre la commune et la communauté de communes.

- **Une convention entre l'organisateur (ASO), la commune de Saint-Vulbas, le Département de l'Ain et la communauté de communes** qui régit les droits et devoirs des parties. Cette seconde convention répartit par ailleurs la participation financière versée à ASO, soit 130 000 € HT (article 5). Il est proposé de répartir cette participation en trois tiers égaux entre la commune, le département et la communauté de communes.

Une dernière convention, non encore finalisée, concernera les interventions techniques nécessaires sur la voirie du tracé de la course.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de partenariat pour la bonne organisation de l'arrivée de l'étape du Tour de France 2024 à Saint-Vulbas.
- APPROUVE le contrat entre les collectivités hôtes et Amaury Sport Organisation.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer ces deux conventions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 26 février 2024

Publiée le **29 FEV. 2024**

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président, et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

